



©Laura Boil Photography

PREMIER ETAT DES LIEUX ANNUEL SUR L'ACCOUCHEMENT A DOMICILE EN FRANCE !

L'APAAD rend public aujourd'hui [l'état des lieux de la pratique des Accouchements Accompagnés à Domicile](#) (AAD) en 2018. **Une enquête unique en France et rare en Europe.** Les résultats sont édifiants et révèlent que pour **l'année 2018** :

La mortalité maternelle est nulle et la morbidité moindre qu'en population générale :



- Le taux d'hémorragie du post-partum sévère de 0,55%, soit 3,5 fois moins qu'en population générale.
- Le taux d'épisiotomie est de 0,3%, soit 67 fois moins qu'en population générale
- 65,6% des femmes ayant accouché à domicile ont un périnée intact à l'issue de la naissance ; soit plus de 2 fois plus ; et dans 11,1% des cas seulement, une suture périnéale a été nécessaire.

Tous les enfants sont nés vivants. La morbidité néonatale est elle aussi moindre qu'en population générale :



- 100% des enfants avaient un score d'Appgar d'au moins 7 à 5 minutes de vie
- Moins de 1% ont nécessité une réanimation néonatale et pour ces cas, leur état a été stabilisé par la sage-femme en attente des secours ; soit 6 fois moins qu'en population générale.
- 97,8% des enfants sont allaités exclusivement ; soit près du double qu'en population générale.

Les taux de transfert sont semblables aux autres pays industrialisés :



- 10,5% des femmes ont été transférées en per-partum pour pathologie ou suspicion de pathologie du travail
- Seul 1,14% des cas était potentiellement urgents
- 0,7% des enfants ont été transférés en post-partum immédiat et 2,6% des femmes

La sécurité et la bonne santé de la mère et de l'enfant sont donc assurées par la présence et les pratiques de la sage-femme formée à la pratique des AAD.

Portant sur plus de 1000 naissances **programmées et accompagnées** sur cette année, par des professionnelles, les résultats annoncés permettent d'affirmer la légitimité de cette offre.



Floriane STAUFFER-OBRECHT
+33 (0)6 68 27 76 45
floriane.stauffer@apaad.fr

Isabelle KOENIG
+33 (0)6 03 84 85 54
isabelle.koenig@apaad.fr

www.apaad.fr

Sur les 87 sages-femmes identifiées par l'association en 2018, 49 ont accepté de partager, de manière exhaustive et non sélective, les données sur le suivi de la grossesse, l'accouchement, les transferts en milieu hospitalier si nécessaire et les suites de couches.

La comparaison de nos résultats avec les données de l'AUDIPOG (échantillon de population bas risque ayant accouché en niveau 1) et de l'enquête périnatales 2016 (échantillon de la population générale) renforce ce constat.

L'ACCOUCHEMENT À DOMICILE A NOTRE EPOQUE QU'EST-CE QUE C'EST ?

Nous rappelons qu'un accouchement programmé et accompagné à domicile est un accouchement physiologique, chez une femme en bonne santé, respectant le rythme de la mère et de l'enfant. Il se déroule à domicile et est accompagné par une sage-femme qui ne médicalise que si nécessaire (apparition d'une pathologie).

Si nos résultats sont aussi positifs c'est que la pratique des sages-femmes est rigoureuse et en accord avec les données actuelles de la science. L'Etat des lieux de la pratique réalisé par notre regroupement démontre que :

Côté suivi de grossesse et sélection des patientes :

- 93,5% offre un accompagnement global de la naissance selon la définition de l'Association Nationale des Sages-Femmes Libérales
- 96% utilisent les critères Haute Autorité de Santé pour le suivi et la sélection des femmes éligibles à l'AAD
- 100% anticipent un éventuel transfert allant de l'ouverture de dossier anesthésie dans l'hôpital référent géographiquement à un véritable travail en équipe avec celui-ci

Côté accouchement et suites :

- 100% sont équipées pour la gestion des principales urgences obstétricales et pédiatriques
- 100% participent à des actions de formation médicales continues
- 42% ont un accord avec les hôpitaux (CH) et 20% avec le SAMU pour les transferts

VERS UNE INTEGRATION A L'OFFRE DE SOINS PERINATAUX ?

Malgré cela l'accouchement accompagné à domicile est une option encore peu accessible en France aujourd'hui pour les familles, car il n'est pas véritablement intégré au système de soins actuel.

Si notre pays souhaite maintenir les bons résultats épidémiologiques révélés par notre étude, il semble urgent d'intégrer cette offre au parcours périnatal classique. Localement, des initiatives locales voient le jour mais tous, professionnels et familles, gagneront à une concertation nationale.

En effet la demande de pouvoir accéder à ce type d'accouchement est réelle en France. Chaque année, des femmes sont prêtes à accoucher seules chez elles faute de professionnelles disponibles. Les sages-femmes qui s'installent sont très vite débordées.

C'est pourquoi l'APAAD souligne l'importance d'une concertation pour aborder notamment :

- L'intégration de l'AAD aux réseaux périnataux
- L'élaboration d'une procédure de transfert régionale harmonisée sur le territoire
- L'élaboration de recommandations de bonnes pratiques nationales et à destination de tous les professionnels impliqués,
- Une harmonisation de positionnement sur la question de l'AAD et de traitement des sages-femmes qui le pratiquent, entre le conseil national et les conseils départementaux des sages-femmes,
- Des propositions de contrat d'assurance en responsabilité civile professionnelle accessible aux sages-femmes, et dont les tarifs prennent en compte le faible risque encouru par les professionnelles.



Floriane STAUFFER-OBRECHT
+33 (0)6 68 27 76 45
floriane.staufffer@apaad.fr

Isabelle KOENIG
+33 (0)6 03 84 85 54
isabelle.koenig@apaad.fr